



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT :
Clermont-Ferrand

Nombre de conseillers :
- En exercice : 23
- Présents : 17

Séance du 29 JUIN 2022

Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 22

Date de la convocation :
21 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire,

Présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Lauriane BONNABRY, François BONJEAN, Paulette MANRY, André FERRI, Marie-Martine VIGIER, Gilles HUGON, Marie-Claire GOIGOUX, Adam WEBER, Anne-Marie MANOUSSI, Olivier MICHOT, Catherine PAYSAN, Christian TEINTURIER, Maïté WAAG, Marie-Laure CHASSAINGT, Philippe MANIEL, Thierry CHAPUT.

Absents excusés :

Hervé COURTEIX donne pouvoir à François BONJEAN
Raluca ARSENIE donne pouvoir à Lauriane BONNABRY
Christian BOISNAULT donne pouvoir à André FERRI
Michèle TIXIER donne pouvoir à Philippe MANIEL
Marie SERVE donne pouvoir à Thierry CHAPUT
Guylem GOHORY

Absents non excusés :

Marie-Claire GOIGOUX et Catherine PAYSAN ont été désignées secrétaires de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Délibération N° CM20220629-16 : Procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon situées dans les cimetières d'Orcines et de Ternant. (Validation de la procédure en cours)

3.5 : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Monsieur le Maire,

► RAPPELLE

à l'assemblée que par délibérations en date du 18 avril 2018 et 21 juillet 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Eviter une extension des cimetières fort onéreuse pour le budget communal, préserver la décence de ces lieux de recueillement et de mémoire, bien gérer les deniers publics, répondre aux demandes des habitants qui sollicitent des concessions, représentent les principales justifications de cette procédure longue et complexe qui aura nécessité plus de quatre années pour être conduite à terme.

Cette procédure encadrée juridiquement par le Code Général des Collectivités Territoriales, s'est déroulée dans le strict respect de la réglementation conformément au calendrier suivant :

- 29 octobre 2018 : première convocation des familles concernées par l'état d'abandon de leur concession. La commission municipale a sélectionné une centaine de concessions signalées par une plaque d'information fixée sur chaque emplacement.
- 30 novembre 2018 : première réception des familles dans les deux cimetières et constatation par procès-verbal n°1 de l'état d'abandon de chaque concession.
- 7 décembre 2018 au 7 avril 2019 : affichage réglementaire pendant quatre mois.
- 8 avril 2019 au 8 avril 2022 : période légale d'interruption pour permettre aux familles de se faire connaître.
- 8 avril 2022 : deuxième convocation des familles. Sur 100 concessions sélectionnées à l'origine, subsistent encore 78 concessions abandonnées.
- 9 mai 2022 : deuxième réception des familles dans les deux cimetières et constatation par procès-verbal n°2 de l'état d'abandon de la concession.
- 10 mai 2022 au 13 juin 2022 : affichage réglementaire.

L'information des familles effectuée sur chaque concession, aux portes de la mairie et des cimetières, a permis à une vingtaine de familles de se faire connaître, d'exprimer leur volonté de conserver leur concession et de s'engager à l'entretenir régulièrement. Certaines familles ont déclaré abandonner leur concession.

A ce stade de la procédure, et conformément aux articles L2223-17 et R2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des 78 concessions en état d'abandon dont la liste peut être consultée au secrétariat de mairie, liste qui sera annexée à la présente délibération soumise au contrôle de légalité.

Par ailleurs, il appartient aussi au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publication de l'arrêté municipal qui fixe la liste définitive des concessions à reprendre et qui précise les modalités pratiques de la reprise matérielle des concessions en état d'abandon situées dans les deux cimetières de la commune.

► **DEMANDE** au conseil municipal de bien vouloir délibérer

Il est procédé au vote

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
22	22	0	0	

Le Conseil Municipal, après délibération

► **VALIDE**

la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée à l'origine par délibération en date du 18 avril 2018.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 06/07/2022

ID : 063-216302638-20220606-2022062916A-DE



► **AUTORISE**

Monsieur le Maire à publier l'arrêté municipal qui fixe la liste définitive des concessions en état d'abandon et qui précise les modalités pratiques de cette reprise.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et affichage

Le Maire

Jean-Marc MORVAN



Commune d'Orcines (Puy-de-Dôme)

**LISTE DES CONCESSIONS QUI FONT L'OBJET DE LA
PROCEDURE DE REPRISE POUR ETAT D'ABANDON**

Cimetière d'ORCINES

Cimetière d'Orcines (nouveau cimetière)

<u>Numéro de plan</u>	<u>identité du concessionnaire</u>
01	inconnu
02	inconnu
08	ABRAHAM Pierre
26	GOURDON
55	BEAULIEUX Fernand
90 A	STASSINET serge
96	VINCENT Joséphine
137	BELLEC Daniel-Alain

Cimetière d'Orcines (ancien cimetière)

<u>Numéro de plan</u>	<u>identité du concessionnaire</u>
500	CHALEIL Jean
503	BAPTANDIER
509	SANITAS – PICHON
511	MIOCHE Julien
511 B	BERTRAND - SERCIRON
512	GIRAUDON – BONNET
519	BONJEAN
523	COURSIERE
528	PAILLOUX – FOURNIER
540	LAURADOUX – DUPERRIER
557	HUGUET François – PISSON
568	MEYNIAL Jean – MEZONNIER
569	MEYNIAL Jean - MAINGAT
572	BICHARD Annette – BENNEGENT
574	WOLFF Marc Joseph
575	MONNET Jean – PISSON
593 B	MORAND Anna
594	GARONNAIRE
603	inconnu

Cimetière d'Orcines (ancien cimetière)

611 AMEIL Eugène – ANDANSON
 612 BONJEAN Jeanne – SARCIRON
 613 BASCOULERGUE Yvonne – MARTIN
 615 LAFORIE Jeanne – DUBES
 618 inconnu
 619 B LAPOUGE
 619 Ter TIXIER Jean – PLANCHE
 620 LAUN Adrien
 621 inconnu
 622 inconnu
 624 GAGNADRE Marie – FAURY
 631 LAFOND Armand
 634 ROUBY – ANDANSON
 645 GOURMELON René
 649 Veuve Pierre DEVERNOIX née LAVEIX de BONNEFON
 650 SAUVADET Maria – ROSSARIE
 658 FOURNIER François – PILAT
 659 MIOCHE Pierre – HUGUET
 670 MEZEIX Adolph – BARTHOMEUF
 671 DUCARRE Philibert
 674 BOISSIER Michel – BANY
 676 CLOAREC – MEYNIAL Françoise
 679 PICHON – ROY Laurent
 683 MAULARD Albert
 685 GARABOUX – MEYNIAL Etienne
 701 CHAMPAGNOL Gilbert – BESSERVE
 718 BARTHOMEUF – MEGNAL
 719 inconnu
 720 GRAVIERE Jean – PICHON
 721 BONJEAN Jean
 732 HUGUET Gilbert et Michel – LADENT
 739 SAUZET – MONEYRON Antoinette
 741 PISSON Jacques – CHARRIER
 746 VINCENT – MOSNIER Etienne
 759 LADENT Jean – MIGNOT
 765 MEYNIAL Marie – DULIEGE
 785 HUGUET François – MORAND
 801 LADENT Antoine – ROBERT – MICHEL
 807 LACOT Pierre – BONJEAN
 811 BARTHOMEUF Pierre – MONTEL
 815 BONJEAN – CHARRIER
 821 MEYNIAL François

Fait à Orcines, le 9 mai 2022

le Maire

Le Maire
Jean-Marc MOZAN



Commune d'Orcines (Puy-de-Dôme)

**LISTE DES CONCESSIONS QUI FONT L'OBJET DE LA
PROCEDURE DE REPRISE POUR ETAT D'ABANDON**

Cimetière du village de TERNANT

<u>Numéro de plan</u>	<u>Identité du concessionnaire</u>
07	FOURNIER Antoine
19	CHARRIER Antoine
20	BAUDENON Marie
24	PARIS – LEVRAY
32	PENY – MAUPANT
33	MIOCHE – BONJEAN
36	CHARRIER – MIOCHE
49	HUGON – CHARRIER
54	BARASSON Catherine

Fait à Orcines, le 9 mai 2022
le Maire

Le Maire,
Jean-Marc MORVAN

